

# PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015

Pour les demandes de logement social

A comparer au revenu fiscal de référence 2013

CATEGORIE DE MENAGE							
	1	2	3	4	5	6	
	Une personne	deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion de jeunes ménages	Trois personnes ou une personne seule avec un enfant à charge ou jeune ménage sans personne à charge	Quatre personnes ou une personne seule avec deux enfants à charge	Cinq personnes ou une personne seule avec trois enfants à charge	Six personnes ou une personne seule avec quatre enfants à charge	Par personne supplémentaire
Plafond PLS (1,3 x plafond PLUS)	26 139 €	34 906 €	41 978 €	50 676 €	59 615 €	67 186 €	7 494 €
Plafond PLUS	20 107 €	26 851 €	32 291 €	38 982 €	45 858 €	51 682 €	5 765 €
Plafond PLAI	11 058 €	16 112 €	19 374 €	21 558 €	25 223 €	28 425 €	3 170 €
Réservation préfectorale – MDES (ménage en difficultés économique et sociale)							
MDES – RP Plafond public prioritaire (60% plafond PLUS)	12 064 €	16 110 €	19 374 €	23 389 €	27 514 €	31 009 €	3 459 €

**PLS** : prêt locatif social (Les logements financés en PLS sont destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations financées par le Prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre)

**PLUS** : prêt locatif à usage social (principal dispositif, donne lieu à des aides spécifiques : subvention de l'état, taux de T.V.A. réduit, ...)

**PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration (permet de financer des logements destinés aux ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion)